

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

by CLC

Rapport de la confédération  
luxembourgeoise du commerce



---

## LE MOT DU PRÉSIDENT

---




---

FERNAND ERNSTER, PRÉSIDENT clc  
PHOTOGRAPHIE : MARIE DE DECKER

---

Quelle année ! Nous avons tous énormément souffert avec nos entreprises et nos équipes et certains de nos secteurs souffrent encore très fortement. 2020 aura aussi mis à rude épreuve la nouvelle organisation de la clc. Je constate avec fierté qu'elle a bien tenu le choc et a pu tout au long de l'année défendre avec force les intérêts de ses membres et de ses secteurs. La création et l'affiliation de trois nouvelles fédérations, l'association avec 3 unions commerciales ainsi que le recrutement de plus de 232 nouveaux membres (un vrai record pour la clc !) sont autant d'indicateurs positifs.

La digitalisation avancée de notre organisation a certainement contribué à cette résilience, mais c'est surtout l'équipe des collaborateurs de la clc qui s'est montrée solidaire et solide dans cette épreuve et a permis cette performance. Au nom du conseil d'administration je souhaite les en remercier vivement. Mes remerciements vont également à tous nos membres qui nous font confiance et pour lesquels nous nous engageons sans nous ménager.

Le nouveau conseil d'administration, élu l'année dernière, s'est donc retrouvé directement au milieu de la tempête, mais a très vite trouvé un rythme de croisière pour faire face aux difficultés. J'espère sincèrement que 2021 permettra de revenir à un mode de fonctionnement moins centré sur l'urgence et plus orienté vers l'avenir et le développement de notre organisation au service de nos membres.

Sur le plan politique, la clc aura effectué, seule et en alliance avec l'UEL et d'autres organisations patronales, un vrai travail de fond auprès de différents membres du gouvernement pour que les restrictions sanitaires soient limitées au strict nécessaire et qu'elles soient applicables de manière simple. De même, grâce à sa connaissance du terrain, la clc aura fait de nombreuses démarches pour que les aides soient ré-évaluées et adaptées aux besoins réels des entreprises en général et prennent en compte toutes les configurations possibles.

C'est une des missions d'une fédération patronale : être l'avocat de ses membres et de leur intérêt général bien compris. Les intérêts particuliers doivent être pris en compte, mais ne peuvent en aucun cas servir d'étalon de mesure pour tous les autres. Pour améliorer ce travail d'élaboration de ses demandes, la clc est justement en train de se doter de nouveaux moyens de consultation et de concertation afin de donner une voix à chacun de ses membres. Nous avons commencé ce processus en améliorant la représentativité de notre assemblée générale et nous poussons désormais vers une mise en œuvre au jour le jour. Le fait de pouvoir intégrer utilement des unions commerciales à la clc est un autre point fort de la réforme entreprise ces dernières années. Grâce à cette union croissante de toutes les forces de nos secteurs, notre légitimité est renforcée et chaque acteur peut faire résonner sa voix plus fortement que s'il était resté dans son coin.

J'appelle donc les membres affiliés, associés, adhérents et de soutien de la clc à continuer à nous aider à recruter plus de membres, à faire grandir cette famille du commerce, du transport et des services. Donnons-nous les moyens de nos ambitions !

---

# TABLE DES MATIÈRES

---

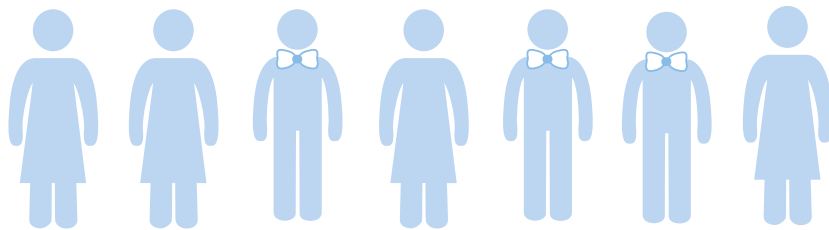
• • • Ressources Humaines .....	04
• • • Organigramme clc .....	06
• • • Assemblée Générale .....	07
• • • Covid-19 .....	08
• • • Fédérations affiliées & membres .....	10
• • • Pakt Pro Commerce .....	11
• • • Évènements clc .....	12
• • • La clc dans la presse .....	13
• • • Dialogue social .....	14
• • • La clc dans les institutions .....	16
• • • Représentations européennes et internationales .....	18

---

# RESSOURCES HUMAINES

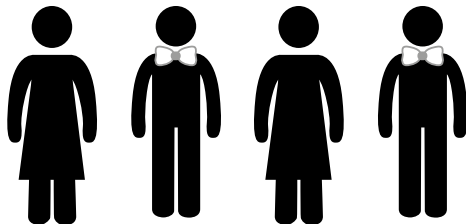
---

7



**NOUVEAUX COLLABORATEURS ONT REJOINT L'ÉQUIPE DE LA CLC EN 2020**

4

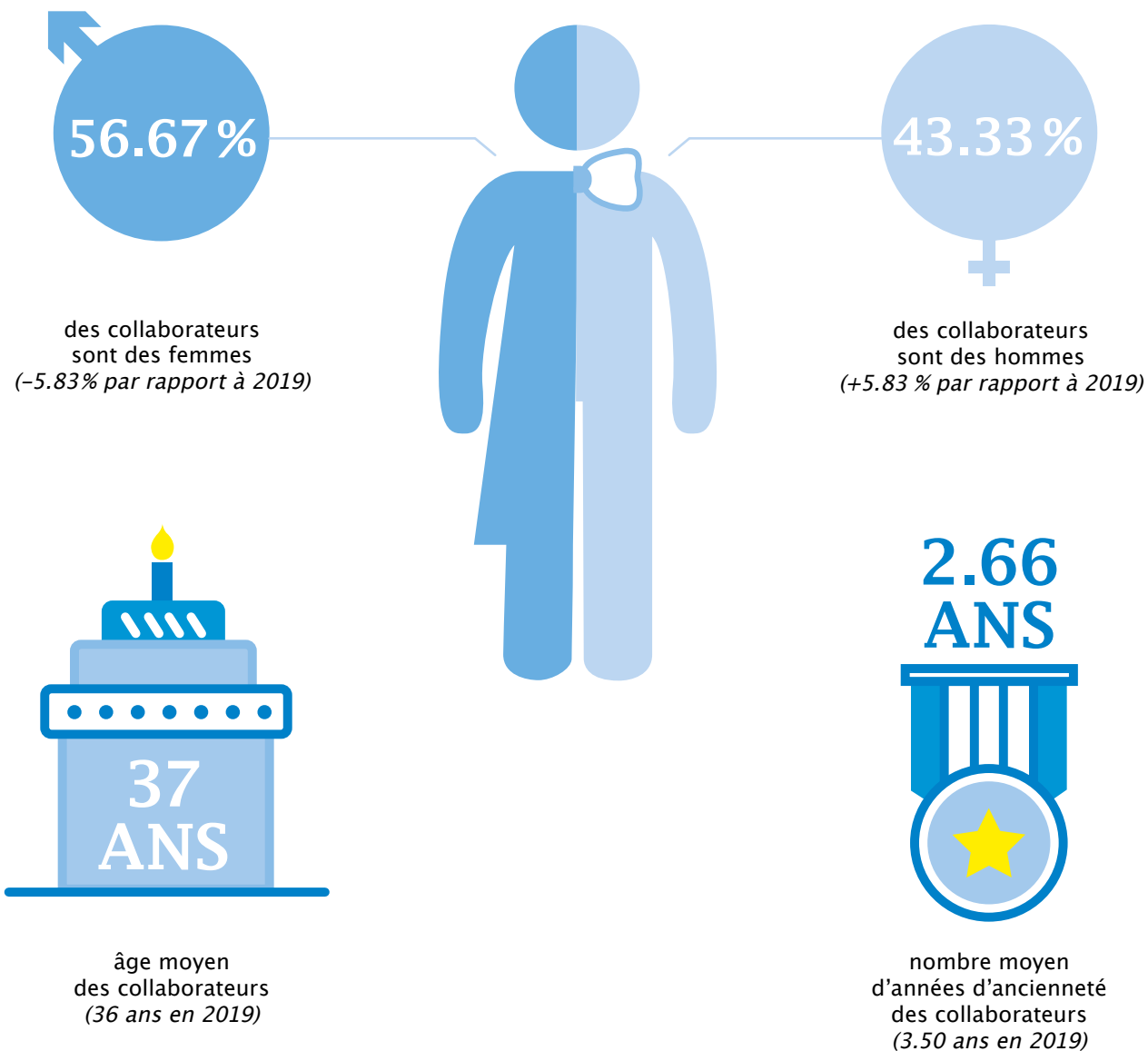


**COLLABORATEURS ONT QUITTÉ LA CLC EN 2020**

# RESSOURCES HUMAINES

SUITE

## LES CHIFFRES CLEFS



# ORGANIGRAMME CLC

2020

**PRÉSIDENT**

Fernand Ernster

**COMITÉ EXÉCUTIF****DIRECTEUR**

Nicolas Henckes

**VICE-PRÉSIDENT**

Jacques Lorang

**VICE-PRÉSIDENTE**

Carole Muller

**VICE-PRÉSIDENT**

Jos Sales

**COMITÉ DE DIRECTION****DIRECTEUR**

Nicolas Henckes

**DIRECTEUR ADJOINT**

Claude Bizjak

**PÔLES DE COMPÉTENCES****MOBILITÉ  
LOGISTIQUE**Agnès Coupez  
Hendrik Kühne  
Alain Petry  
Antoine Ries**SERVICES MARCHANDS  
ET IMMOBILIERS**Théodore Biewer  
Elisabeth Cruz  
Janssen Liu  
Louis Reding  
Delphine Vagner**SOCIÉTÉ  
DE L'INFORMATION**Géraldine Bélier  
Janssen Liu**FONCTIONS DE SUPPORT****JURIDIQUE**

Laurence Raphaël

Josepha Humbert  
Gaëlle Lipinski**COMMUNICATION**

Marie-Laure Moreau

Pauline Champenois  
Fabio Picariello  
Aziza Sultanova**BACK OFFICE**

Géraldine Bélier

Ariane Delgado Nascimento Rocha  
Filipe Duarte Morim  
Noa Goffer  
Shirley Lux  
Dali Nikolic**PAKT PRO COMMERCE**

Philipp Henger

Jordy Vanden Haesevelde

Yen Tram Le Thi

**RSE****RESPONSABLE RSE**

Nicolas Henckes

**COORDINATRICE RSE**

Agnès Coupez

---

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

---

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 JUIN 2020

L'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2020 avait pour objet principal d'approuver les comptes de l'exercice 2019 et bien sûr le budget 2020, approbation qui ont été données à l'unanimité.

Elle a surtout donné lieu à l'élection des membres du conseil d'administration, leur mandat de 3 ans étant arrivé à terme. Cette assemblée a donc été le baptême du feu pour les nouveaux statuts votés lors de l'assemblée générale du 2 décembre 2019, avec une représentation plus égalitaire des membres adhérents et affiliés de la clc au sein de l'assemblée, ainsi que la réduction du nombre d'administrateurs qui est passé de 21 à 15 personnes.

**LA COMPOSITION D'UN NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI ÉLU EST LA SUIVANTE :**

• • •  
**SECTEUR COMMERCE**

Fernand Ernster, Président  
Robert Goeres, Administrateur  
Jacques Lorang, Vice-Président  
Marc Muller, Administrateur  
Marc Hoffmann, Administrateur  
Goy Grosbusch, Administrateur  
Carole Muller, Vice-Présidente

• • •  
**SECTEUR TRANSPORT**

Gerry Wagner, Administrateur  
Marianne Welter, Administrateur  
Willy Hein, Administrateur  
Jos Sales, Vice-Président

• • •  
**SECTEUR SERVICES**

Arthur Carvas, Administrateur  
Nadine Kirsch-Wagner, Administrateur  
Berny Ley, Administrateur  
Myriam Brunel, Administrateur



## COVID-19

### COVID19 : LE SOUTIEN DE LA CLC À SES MEMBRES AU TRAVERS DE MULTIPLES ACTIONS

2020 a été une année particulièrement éprouvante. La **clc**, avec son équipe de conseillers experts, a œuvré tout au long de l'année pour apporter à ses membres le meilleur soutien possible en répondant aux nombreuses questions et en fournissant des informations indispensables à la vie des entreprises.

L'infographie ci-dessous représente l'année 2020 « en actions » dans le contexte Covid-19 et la page ci-contre détaille toutes les initiatives que la **clc** a pu mettre en place seule, ou avec des partenaires, pour apporter à ses membres le soutien plus que nécessaire aux problématiques rencontrées.

Au-delà de ses missions premières, l'équipe de la **clc** s'est fortement mobilisée avec réactivité et sans relâche, pour démêler des situations délicates et apporter des solutions.





# COVID-19

SUITE

## CAMPAGNE DE REMERCIEMENT AUX EMPLOYÉS DES SECTEURS CLC, COMMERCE, TRANSPORT ET SERVICES QUI ÉTAIENT EN 1<sup>ÈRE</sup> LIGNE

La **clc** a mis en place à destination des employés de ses entreprises membres, une campagne digitale de remerciement sectorielles pour toutes ces femmes et hommes qui ont continué à servir les clients.

## LETTRES AU GOUVERNEMENT ET MINISTRES

La **clc**, que ce soit seul ou en coopération avec l'UEL, la Fédération des Artisans ou l'Horesca, a fait parvenir des lettres au gouvernement et à certains ministres pour défendre les intérêts de ses membres (aides, indépendants, restrictions sanitaires, ouvertures..).

## JOBSWITCH

Sur une idée élaborée par la **clc** et en partenariat avec le ministère du Travail, le ministère de l'Économie et l'Adem, la House of Entrepreneurship de la Chambre de Commerce a lancé une plateforme de mise en relation entre les entreprises ayant un besoin de main d'œuvre et les personnes en chômage, chômage partiel ou indépendants, en recherche d'activité.

## MISE EN PLACE DE WEBINARS COVID

Sessions avec le service juridique de la **clc** relatives à la gestion de la crise pour les membres **clc** et sessions avec l'ITM relatives aux recommandations sanitaires pour les secteurs commerce, transport et services.

## BROCHURE FISCALITÉ DU TÉLÉTRAVAIL

L'UEL, avec le soutien de la **clc** notamment, a élaboré une brochure reprenant les différentes règles fiscales applicables aux salariés frontaliers effectuant du télétravail.

## COMITÉ DE CONJONCTURE

La **clc** était représentée à chaque comité de conjoncture depuis le début de la crise et pu défendre les intérêts de ses secteurs en matière de chômage partiel.

## ORGANISATION DE LA CLC

La **clc** a pu passer en moins d'une semaine à une fonctionnement à distance grâce aux systèmes et matériels informatiques mis en place visant initialement la digitalisation de tous ses processus opérationnels.

## SERVICE DE SOUTIEN PSYCHOSOCIAL

La **clc** et la Fédération des Artisans ont mis en place avec l'entreprise Pétillance, membre de la **clc**, une permanence psychosociale pour les chefs d'entreprises affiliées à la **clc**. Action née en 2020 et mise en service en 2021.

## GUIDE DE GESTION DE CRISE

La **clc** a mis en place sur son site internet un guide de gestion de crise COVID19, pour donner un statut à jour de la réglementation et des aides, face aux questions les plus problématiques et les plus fréquemment posées.

## FICHES DE SORTIE DE CRISE

En coopération avec les fédérations affiliées à la **clc** concernées, la **clc** a édité une fiche de sortie de crise pour chacune d'entre elles. Elles reprenaient la situation du secteur, les risques propres liés à l'activité et une proposition de scénario de retour à la normale.

## GUIDE FAILLITES

La **clc** et ARENDT ont mis en place un guide d'accompagnement pour les entreprises songeant à une faillite.

## FÉDÉRATIONS AFFILIÉES & MEMBRES

- 01 **Fédération nationale des Commerçants-Forains a.s.b.l. (FNCF)**  
Conseillère : Géraldine Béliet
- 02 **Chambre Immobilière du Grand-Duché de Luxembourg a.s.b.l. (CIGDL)**  
● ● ● [www.cigdl.lu](http://www.cigdl.lu)  
Conseiller : Louis Reding
- 03 **Fédération Bureautique a.s.b.l. (FEBU)**  
● ● ● [www.febu.lu](http://www.febu.lu)  
Conseillère : Delphine Vagner
- 04 **Fédération de la Mode a.s.b.l. (FEMO)**  
● ● ● [www.femo.lu](http://www.femo.lu)  
Conseillère : Delphine Vagner
- 05 **Fédération des opérateurs alternatifs du Luxembourg a.s.b.l. (OPAL)**  
● ● ● [www.opal.lu](http://www.opal.lu)  
Conseillère : Géraldine Béliet
- 06 **Fédération Luxembourgeoise de l'Alimentation et de la Distribution a.s.b.l. (FLAD)**  
● ● ● [www.flad.lu](http://www.flad.lu)  
Conseiller : Janssen Liu
- 07 **Fédération Luxembourgeoise de l'Ameublement a.s.b.l. (FEDAM)**  
● ● ● [www.fedam.lu](http://www.fedam.lu)  
Conseiller : Théodore Biewer
- 08 **Fédération Luxembourgeoise des Exploitants d'Autobus et d'Autocars a.s.b.l. (FLEAA)**  
● ● ● [www.fleaa.lu](http://www.fleaa.lu)  
Conseiller : Hendrik Kühne
- 09 **Fédération Luxembourgeoise des Laboratoires d'Analyses Médicales a.s.b.l. (FLLAM)**  
● ● ● [www.fllam.lu](http://www.fllam.lu)  
Conseillère : Delphine Vagner
- 10 **Fédération Luxembourgeoise des Libraires a.s.b.l. (FLL)**  
● ● ● [www.libraires.lu](http://www.libraires.lu)  
Conseiller : Louis Reding
- 11 **Fédération luxembourgeoise des loueurs de véhicules a.s.b.l. (MOBIZ)**  
● ● ● [www.mobiz.lu](http://www.mobiz.lu)  
Conseiller : Antoine Ries
- 12 **Fédération Luxembourgeoise des Négociants en matériaux de construction a.s.b.l. (FEMACO)**  
● ● ● [www.femaco.lu](http://www.femaco.lu)  
Conseiller : Louis Reding
- 13 **Fédération luxembourgeoise des services d'éducation et d'accueil pour enfants a.s.b.l. (FELSEA)**  
● ● ● [www.felsea.lu](http://www.felsea.lu)  
Conseillère : Elisabeth Cruz
- 14 **Fédération luxembourgeoise du e-commerce a.s.b.l. (eCOM.lu)**  
● ● ● [www.ecom.lu](http://www.ecom.lu)  
Conseiller : Janssen Liu
- 15 **Groupelement des Entrepreneurs de Transports a.s.b.l. (GT)**  
Conseiller : Antoine Ries
- 16 **Groupelement des Syndics Professionnels du Grand-Duché de Luxembourg a.s.b.l. (GSPL)**  
● ● ● [www.gspl.lu](http://www.gspl.lu)  
Conseiller : Louis Reding
- 17 **Syndicat des Pharmaciens Luxembourgeois a.s.b.l. (SPL)**  
● ● ● [www.pharmacie.lu](http://www.pharmacie.lu)  
Conseiller : Théodore Biewer
- 18 **Union Luxembourgeoise des Agences de Voyages du Grand-Duché de Luxembourg a.s.b.l. (ULAV)**  
● ● ● [www.ulav.lu](http://www.ulav.lu)  
Conseillère : Elisabeth Cruz
- 19 **Fédération Luxembourgeoise de Fitness a.s.b.l. (FLDF)**  
Conseiller : Théodore Biewer
- 20 **Luxembourg Event Association a.s.b.l. (LEA)**  
● ● ● [www.leaevents.lu](http://www.leaevents.lu)  
Conseiller : Janssen Liu
- 21 **Fédération des Centres de Formations privées agréées a.s.b.l. (FCF)**  
● ● ● [www.fcf.lu](http://www.fcf.lu)  
Conseillère : Agnès Coupez



**NOUVELLES ENTREPRISES  
LUXEMBOURGEOISES  
ONT REJOINT LA CLC  
EN 2020  
(+110 par rapport à 2019)**

---

# PAKT PRO COMMERCE

---



## CADASTRE DU COMMERCE : MISSION ACCOMPLIE

Après une phase de développement de moins de deux ans et d'une phase pilote d'un an, la **clc** peut fièrement annoncer : mission accomplie.

Le Luxembourg dispose ainsi dès lors d'un cadastre du commerce performant et couvrant tout le pays.

Ce dernier informe sur plus que 8300 points de ventes (commerce et HORECA), incluant les surfaces de vente, les branches, produits vendus, les vacances ainsi que quelques 20 indicateurs additionnels.

En 2020, la **clc** a finalisé la vérification de la méthodologie de la récolte de données et de la pertinence de ces derniers. Nous avons également clôturé avec succès les cinq projets pilotes avec les villes Esch-sur-Alzette, Dudelange, Diekirch, Bertrange et Remich, ce qui nous permis de mieux comprendre les besoins des différentes communes, qui en effet divergent largement.

La mission de la **clc** étant accomplie, nous avons préparé le transfert du projet dans un G.I.E. dédié : l'observatoire national des PME. Le transfert s'est effectué en mars 2021, incluant une partie du personnel qui pourra assurer la continuité de la mise à jour et l'évolution du cadastre.

Le GIE a pour mission de coordonner l'utilisation des données du cadastre, notamment par les communes, qui ensemble avec les Union Commerciales et la **clc**, exploiteront cette « big data » en vue d'optimiser leur attractivité commerciale.

Après s'être focalisée sur la mise en œuvre de ce projet pendant presque 3 ans, la **clc**, dans le cadre du Pakt Pro Commerce, se concentrera dès 2021 à nouveau sur l'accompagnement des communes et des Unions commerciales dans la dynamisation de leur tissu commercial.

## ÉVÉNEMENTS CLC

### NETWORKING BY CLC

En 2020, la **clc** a réuni ses membres pour son 1<sup>er</sup> networking de l'année, le 20 janvier à la Bibliothèque Nationale de Luxembourg (BNL), en partenariat avec Reka print.

Les événements de networking sont toujours l'occasion de partir à la découverte de lieux souvent non-ouverts au grand public, exclusifs, mais aussi avant tout de nouer des contacts utiles au développement de chaque entreprise membre.

La crise sanitaire du COVID-19 apparue en mars 2020 n'a pas permis à la **clc** de poursuivre l'organisation des événements de networking sur le reste de l'année.

### CONFÉRENCES

En 2020, la **clc** a organisé un Forum des Ressources Humaines (FRH) sur la thématique du reclassement des salariés.

Il s'est déroulé le 4 février à la Chambre de Commerce de Luxembourg.

### FORMATIONS & WEBINARS

En 2020, la **clc** a organisé quelques formations physiques en début d'année puis elle s'est adaptée à la situation et, à partir de mars 2020, n'a proposé que des webinars.

#### FORMATIONS :

- ● ● 2 DPO Breakfast by **clc**
- ● ● 1 Legal Breakfast by **clc**
- ● ● 3 Digital Breakfast by **clc**

#### WEBINARS :

- ● ● 28 Digital webinars by **clc**
- ● ● 3 Legal webinars by **clc**
- ● ● 2 DPO webinars by **clc**
- ● ● 2 webinars axés sur le télétravail pour les salariés frontaliers
- ● ● 3 webinars axés COVID19 (gestion de crise, recommandations sanitaires)
- ● ● Relais de dizaines d'autres webinars organisés par des partenaires avec des thématiques d'actualité pour les membres

45

ÉVÉNEMENTS  
ONT ÉTÉ ORGANISÉS  
EN 2020

---

## LA CLC DANS LA PRESSE

---



83

EST LE NOMBRE D'INTERVENTIONS  
TOUTES CONFONDUES  
DANS LA PRESSE EN 2020  
*(+53 par rapport à 2019)*



**4 INTERVENTIONS  
À LA TÉLÉVISION**



**70 PARUTIONS PRESSE/WEB**  
*(45 de plus qu'en 2019)*



**9 INTERVENTIONS RADIO**  
*(5 de plus qu'en 2019)*

## DIALOGUE SOCIAL

La pandémie a bien évidemment chamboulé le droit social non seulement pendant cette année 2020 mais sur certains thèmes, durablement. Pour autant, le dialogue social n'en a pas pâti, bien au contraire.

La **clc**, seule ou en tant que membre de l'UEL a négocié, conseillé le gouvernement et suivi les adaptations rendues nécessaires par la situation sanitaire et son évolution tout au long de cette année hors norme.

### LE CHÔMAGE PARTIEL

Le chômage partiel pour cas de force majeure a été actionné en urgence au moment de l'Etat de crise afin de pallier le confinement généralisé. Il a ensuite été mué en chômage partiel de source structurelle, mais a, tout au long de l'année, conservé une forme simplifiée afin de permettre aux employeurs, et par ricochet aux salariés de toucher leur salaire aux dates habituelles. La **clc**, par le biais de son directeur Nicolas Henckes, siégeant au comité de conjoncture a pu non seulement participer à la prise de décision rapide sur les dossiers présentés mais aussi intervenir sur l'un ou l'autre qui soulevait des interrogations ou qui aurait pu être refusé.

### LE CONGÉ POUR RAISONS FAMILIALES

Suite aux fermetures des crèches, écoles, universités, les salariés qui devaient assurer la garde de leur(s) enfant(s) ont pu recourir au dispositif légal du congé pour raisons familiales extraordinaire. Ainsi, les jours n'entraient pas en considération dans le décompte de ceux prévus par le code du travail selon l'âge de l'enfant.

La **clc** a suivi ce dossier avec vigilance afin de prévenir tout retard d'indemnisation aux entreprises et tout travers ou abus éventuel qui auraient pu pénaliser l'entreprise par un absentéisme important.

### LE CONGÉ POUR SOUTIEN FAMILIAL

Le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a introduit un «congé pour soutien familial» afin de permettre aux salariés et travailleurs indépendants d'assurer l'encadrement d'une personne majeure en situation de handicap ou âgée, suite à la fermeture d'une structure d'accueil de jour, d'une structure de formation ou de travail pendant la période de pandémie.

La **clc**, dans la même logique que le congé pour raisons familiales extraordinaire a suivi le dossier afin d'assurer au maximum l'activité des entreprises.

### LES AIDES AUX INDÉPENDANTS

Exclus du chômage partiel, les indépendants ont beaucoup pâti de cette situation sanitaire catastrophique.

La **clc** a été partie prenante au sein de l'UEL pour leur venir en aide, notamment en négociant par deux fois des aides directes leur assurant un revenu minimum.

### L'AUGMENTATION MESURÉE DU TAUX DE COTISATION PATRONAL AU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL MULTISECTORIEL

Le Service de santé au travail multisectoriel (STM), a signalé en septembre 2020 la situation financière alarmante du STM à la Ministre de la Santé, Madame Lenert.

Le STM a relevé qu'au moment de la création du service, le taux de cotisation s'élevait à 0,15 % et n'a pratiquement jamais été adapté. Durant toutes les dernières années, le STM a fonctionné grâce aux réserves constituées pendant les premières années du service. Les résultats financiers négatifs du service au fil des années ont conduit à des baisses progressives de la réserve constituée et une augmentation du taux de cotisation s'avère dès lors inévitable.

Avec l'embauche (entre autres) de 6 médecins du travail (dont 2 constituent des remplacements et 4 sont des créations de poste), le STM essaie d'accomplir au mieux ses missions en termes de sécurité et de santé sur le lieu de travail. Les nouvelles embauches représentent néanmoins un certain coût. Afin de faire face à cette augmentation des coûts et vu la situation financière très difficile du STM, une augmentation du taux de cotisation de 0,03 % paraît non seulement raisonnable, mais constitue également une nécessité.

Les membres du comité-directeur parmi lesquels la **clc** siège sont conscients du fait que les crises sanitaire et économiques liées au Covid-19 ont notamment touché (et continuent de toucher) les entreprises commerciales

# DIALOGUE SOCIAL

**SUITE**

et artisanales et qu'une augmentation du taux de cotisation du STM pourrait aggraver la situation financière de certaines entreprises, mais sont d'accord sur le principe qu'il s'agisse d'un mal nécessaire compte tenu de la situation financière du STM.

- ● ● Le taux de cotisation de 0,14 % représentera un coût de 1€/salarié/mois.

## LE TÉLÉTRAVAIL DE CRISE GÉNÉRALISÉ

Le Covid-19 a mis en évidence l'importance de la distanciation sociale afin d'éviter la propagation du virus, et par voie de conséquence, le télétravail a été hautement recommandé. Peu usité début 2020, le télétravail est alors quasiment devenu la norme. Il est dès lors apparu évident que la convention de télétravail, signée le 21 février 2006, reconduite à deux reprises (en 2011 et en 2015) et déclarée d'obligation générale, ne répondait pas du tout à la situation d'urgence dans laquelle les entreprises et les salariés se trouvaient, se référant à un télétravail volontaire de la part de l'employeur comme du salarié, étant beaucoup trop contraignante et notamment non-conforme aux règles de respect de la vie privée.

Elle n'a donc pas été appliquée. Par ailleurs, les dispositions en matière de sécurité sociale et fiscale, rendaient le télétravail problématique pour les salariés comme pour les employeurs. Un salarié qui passe plus de 25 % de son temps de travail doit être affilié au régime de sécurité sociale de son pays de résidence, avec pour la plupart du temps des cotisations sociales patronales beaucoup plus élevées. S'il passe plus qu'un certain nombre de jours ne télétravail il devra payer des impôts aussi dans son pays de résidence. La **clc** a donc oeuvré ensemble avec l'UEL pour que le gouvernement entame des démarches avec les Etats limitrophes en vue d'une dérogation à ses règles et le télétravail a pu bénéficier d'une exemption pendant cette année 2020.

## LA NOUVELLE CONVENTION SUR LE TÉLÉTRAVAIL

Issu, on l'a vu, d'une convention de 2006, le régime du télétravail n'avait pas évolué depuis cette date malgré l'essor de la digitalisation, les progrès technologiques et l'évolution des mentalités. Cette obsolescence a été un peu plus

mise en lumière avec la crise sanitaire et son recours massif à cette forme de travail. Le sujet a donc logiquement fait l'objet de réflexions et négociations entre partenaires sociaux dans le cadre du Conseil Economique et social.

Les travaux ont donné naissance à une nouvelle convention qui a pris en compte les écueils relevés ci-avant, les différentes formes de travail à distance tout en gardant le caractère volontaire de sa mise en place pour les employeurs comme pour les salariés.

La délégation du personnel garde un vrai rôle dans des négociations le cas échéant de régimes spécifiques à déterminer dans l'entreprise et est tenue informée régulièrement sur le nombre de télétravailleurs et son évolution au sein de l'entreprise.

La **clc** a pris une part très active dans les débats et les négociations par une préparation en amont en groupe de travail UEL et par sa présence au CES.



## LA CLC DANS LES INSTITUTIONS

« EN 2019, L'UEL A PLUS PARTICULIÈREMENT TRAITÉ LES DOSSIERS DU DIALOGUE SOCIAL AU NIVEAU NATIONAL, DU THÈME "ENTREPRISES ET DROITS DE L'HOMME" AINSI QUE DE LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES »

### CHAMBRE DE COMMERCE

L'assemblée plénière est composée de 25 membres dont 8 représentants proposés par la clc :

- ● ● Jean Diedrich,
- ● ● Fernand Ernster,
- ● ● Carine Federspiel,
- ● ● Robert Goeres,
- ● ● Michel Rodenbourg,
- ● ● Jos Sales,
- ● ● Laurent Schonckert,
- ● ● Marianne Welter,

La clc a été représentée dans les huit commissions spécialisées et en préside quatre : la Commission des immeubles, la Commission Communication (présidée par Robert Goeres, administrateur de la clc), la Commission Luxexpo (présidée par M. Sales, Vice-président de la clc), la Commission internationale, la Commission Entrepreneurship (présidée par M. Ernster, président de la clc), la Commission économique (présidée par Laurent Schonckert) et la Commission formation.

- ● ● La House of Training a été co-présidée par M. Ernster, président de la clc.

### CLUSTER FOR LOGISTICS LUXEMBOURG A.S.B.L.

Le Cluster for Logistics (C4L), dont la clc est un des membres fondateurs, est l'interlocuteur privilégié du gouvernement en vue du positionnement et de la promotion du Luxembourg en tant que plateforme logistique multimodale compétitive. Son Conseil d'Administration siège régulièrement sous la présidence de Carlo Thelen, directeur général de la Chambre de Commerce. Nicolas Henckes, directeur de la clc, représente les intérêts de la clc et notamment ceux du Groupement Transports au sein du Conseil d'administration du C4L. Le C4L poursuit la promotion du secteur au Luxembourg et à l'étranger ainsi que par le biais de projets qui bénéficient au Luxembourg dans son ensemble. L'année 2020 a été une année stimulante pour le secteur de la logistique, lequel en raison de son importance systémique a très vite dû s'adapter aux mesures sanitaires pour continuer à fonctionner et de surmonter les défis de la crise. En effet, le secteur de la logistique était un acteur clé en termes d'approvisionnement de matériel sanitaire et de vaccins.

### EUROCOMMERCE

La clc est membre effectif d'EuroCommerce, l'organisation siégeant à Bruxelles et qui représente les intérêts des détaillants, des grossistes et du commerce international en Europe. Un travail conséquent est fait par les représentants de la clc afin de faire entendre les positions et analyses de ses membres. Ce réseau permet également d'être informé à un stade très avancé sur les initiatives des institutions européennes touchant le commerce.

- ● ● Nicolas Henckes, directeur de la clc, a été élu au conseil d'administration d'EuroCommerce en novembre 2019 pour un mandat de deux ans.

### HAUT COMITÉ POUR LE SOUTIEN DES PME

Le Haut comité pour le soutien des PME et de l'entrepreneuriat est composé de représentants de la Chambre de Commerce, de la Chambre des Métiers, de la Fédération des artisans, de l'Horesca et de la clc et a été institué en juin 2014.

- ● ● En 2020, le Haut Comité ne s'est pas réuni du fait de la crise sanitaire.

### UEL (UNION DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES)

L'Union des Entreprises Luxembourgeoises regroupe les organisations et chambres professionnelles patronales, en l'occurrence l'ABBL, l'ACA, la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, la clc, la Fédération des Artisans, la Fedil et l'Horesca.

L'UEL élabore, de concert avec ses membres, les positions des entreprises sur des sujets horizontaux, les défend auprès des pouvoirs publics et des syndicats et les présente aux médias.

Elle s'engage activement dans le débat socio-politique, dans le respect du développement durable et de la responsabilité des entreprises.

Sur tous les sujets qui sont de son domaine de compétence, l'UEL est régulièrement amenée à élaborer des dossiers de fond pour soutenir ses prises de positions. Les domaines concernés sont notamment l'économie et la fiscalité, l'emploi et les relations de travail, la sécurité sociale, le développement durable et la simplification administrative.

# LA CLC DANS LES INSTITUTIONS

SUITE

« À NOTER QUE DEPUIS 2015, LE GOUVERNEMENT PROFITE DE L'ENCEINTE DU CES POUR ÉCOUTER LES PROPOSITIONS ET RÉFLEXIONS DES PARTENAIRES SOCIAUX DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE DITE DU SEMESTRE EUROPÉEN »

En 2020, l'UEL a coordonné les efforts patronaux dans la gestion de la crise sanitaire sur ses domaines de compétence, tout en continuant à approfondir et suivre les dossiers fiscaux.

M. Fernand Ernster représente la clc dans le Conseil d'administration de l'UEL. Le Comité Exécutif de l'UEL prépare les documents et les positions soumis au Conseil d'Administration. La clc est représentée dans ce comité par son directeur, M. Nicolas Henckes. Il se réunit en principe deux fois par mois.

## CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (CES)

Cet organe est composé de représentants des organisations patronales, syndicales et des pouvoirs publics. À noter que depuis 2015, le Gouvernement profite de l'enceinte du CES pour écouter les propositions et réflexions des partenaires sociaux dans le cadre de la procédure dite du Semestre européen.

Le CES a adopté en 2020, les avis « Télétravail » et « Travail transfrontalier : Impact de la nouvelle convention de non-double imposition franco-luxembourgeoise » auxquels Nicolas Henckes a contribué en tant que chef de file du camp patronal.

## SNCA, SNCT ET SNCH

La Société Nationale de Circulation Automobile s.à.r.l. (SNCA) et ses organismes partenaires Société Nationale de Contrôle technique s.à.r.l. (SNCT) et Société Nationale de Certification et d'Homologation s.à.r.l. (SNCH) exécutent principalement des tâches administratives pour le compte de l'État, comme l'organisation de l'immatriculation des véhicules routiers, l'organisation des services liés aux permis de conduire, le contrôle technique des véhicules ainsi que certains travaux de certification et d'homologation.

En 2020, les 3 organismes ont adapté leurs services tout en respectant les mesures sanitaires du Covid-19 afin de protéger la santé des clients. Un sujet d'actualité reste la transformation et la digitalisation ambitieuse des services respectifs.

## INDR / LABEL ESR

La clc a obtenu son premier label ESR en 2011 et a obtenu son renouvellement en 2020. Le plan d'actions RSE pour cette année 2020 s'est sur-

tout concentré sur le renouvellement du label et sur le bien-être des salariés pendant cette année de crise. La clc montre son attachement aux valeurs promues dont l'engagement de la société envers ses salariés en matière sociale et d'égalité des chances et envers l'environnement. À ce titre, elle honore ses mandats auprès d'Ecotrel, d'Ecobatterien et de Valorlux et coordonne l'Action capsules. Depuis son lancement, cette action a déjà permis de récolter 38 tonnes de capsules métalliques et de soutenir une association luxembourgeoise.

La clc est représentée au conseil d'administration de l'INDR par son directeur Nicolas Henckes et compte au sein de son équipe, une experte agréée qui intervient dans les entreprises dans le cadre de la vérification des justificatifs pour l'obtention du label ESR. La clc est membre de l'association ProRSE pour laquelle elle est également active au niveau du Conseil d'Administration. La clc promeut la RSE en sensibilisant ses fédérations et ses membres et en les accompagnant dans leur démarche RSE.

## ECOTREL

L'asbl Ecotrel, créée sur l'initiative de la clc, a poursuivi en 2020 sa mission de collecter et de faire recycler les déchets d'appareils électriques et électroniques. Claude Bizjak, directeur adjoint de la clc, représente les intérêts des importateurs des équipements visés par la loi au conseil d'administration de cette association.

## ECOBATTERIEN

L'asbl Ecobatterien a été créée par la Fédération des Artisans, la Fedil, Ecotrel et la clc, représenté par Claude Bizjak, directeur adjoint de la clc, afin que celle-ci endosse les obligations à charge des producteurs et importateurs de piles et accumulateurs. Elle organise la collecte, le recyclage et le traitement écologique de ces déchets.

## VALORLUX

Claude Bizjak, directeur adjoint de la clc, siège au conseil d'administration représente les acteurs du commerce dans le Conseil d'administration de Valorlux. Elle siège également dans les groupes de travail en matière de prévention.

---

## REPRÉSENTATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

---

Liste des représentations européennes et internationales dont la clc, ou ses fédérations, sont membres.

- 01 IRU – Union Internationale des Transports Routiers
- 02 Leaseurope – European Federation of Leasing Companies' Associations
- 04 Eurocommerce
- 05 CEGROBB – Communauté européenne des associations du commerce de gros en bières et autres boissons
- 06 UFEMAT – Union européenne des fédérations nationales des négociants en matériaux de construction et des producteurs
- 07 EIBF – European International Booksellers Federation
- 08 CEPI – Conseil européen des Professions immobilières
- 09 FIABCI – Fédération Internationale des Professions de l'Immobilier
- 10 BUILD Europe
- 11 PGEU – Pharmaceutical Group of the European Union
- 12 ESU – European Showmen's Union